

CONVENTION TYPE



Entre les soussignés :

La Communauté de Communes
Adresse
Tel :
Mail :
Représentée par

D'une part,

Le Théâtre de La Gargouille Salle Le P'tit Chat Noir Les Vaures 24100 BERGERAC Tél. : 05 53 22 54 76 –
Mobile : 06 08 68 29 95 – theatreлагargouille@wanadoo.fr N° SIRET: 323-646-596-000-29 - Code APE : 9001Z
N° de Licences d'entrepreneur du spectacle : 201034438 - 1-2-3
N°T.V.A. intracommunautaire : FR 64 32 36 46 596
Représenté par Marie-Annick Mousseau-Legrand en sa qualité de Présidente
Et Christine Good, chargée de la coordination du projet (son Mobile : 06 08 68 29 95).

D'autre part,

La Mairie de
adresse
Tel : 05 53 80 30 21
Mail :
Représentée par maire

Et

L'école de
Adresse
Tel :
Mail :
Représenté par

Il a été convenu ce qui suit :

Le Théâtre de La Gargouille s'engage à organiser à _____ une session événementielle de théâtre-cirque sous chapiteau intitulé : « les sentiers de l'éphémère, classe découverte à l'école », avec la collaboration de la commune de _____, le Conseil Départemental de la Dordogne, la Com Com et l'école primaire de _____.

Le programme prévu est le suivant : Date (semaines N°.....)

Jour 1 :

Matin : Arrivée des caravanes camion, etc... traçage et piquetage

Après-midi : Montage de la bâche en présence des élèves car cela est une étape spectaculaire

Jours 2 et 3 : Montage plancher, gradins, éclairage et sonorisation...etc...

Jours 4 et 5 : Répétitions des artistes de La Gargouille

Jour 6 :

16h inauguration, mots d'accueil

16h30 spectacle tout public « **La Lumière des femmes** », spectacle adultes par le Théâtre de La Gargouille

17h30 Pot amical

« LA GARGOUILLE » Compagnie de Théâtre itinérant – Salle Le P'tit Chat Noir- 24 100 BERGERAC
Tél. :05.53.22.54.76.– Email : theatreлагargouille@wanadoo.fr - [http : www.theatreлагargouille.com](http://www.theatreлагargouille.com)

« La gargouille » est soutenue par : la Ville de Bergerac, Le Conseil Départemental Dordogne Périgord, La Région Aquitaine
Le Pays de Bergerac, la D.D.C.S.P.P. et l'Europe. La Gargouille est reconnue association d'intérêt général et entreprise solidaire.

CONVENTION TYPE

Lundi Mardi Jeudi : ateliers de pratique artistique avec les élèves aux horaires d'école

Vendredi: Séances scolaires 10h – 14h spectacle : « **Larguez les Amarres** » par le Théâtre de La Gargouille pour les élèves de _____ et écoles des environs

Samedi: spectacle d'artistes invités (de la commune ou des environs)

Dimanche: 16h Spectacle « **Larguez les Amarres** » pour tout public pour que les familles puissent venir voir le spectacle que les enfants auront vu avec leur école

Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi: Ateliers de pratique artistique avec les élèves

Samedi: 20h « **Volpone** », spectacle adultes par le Théâtre de La Gargouille

Dimanche: Spectacle d'artistes invités (de la commune ou des environs)

Lundi, Mardi: Ateliers de pratique artistique avec les élèves

Jeudi: Répétition générale du « **Cabaret Nomade 1 & 2** » par les élèves

Vendredi: préparation du chapiteau et des artistes de la Gargouille

19h Spectacle « Cabaret Nomade 1 »

Entract' Buvette par les parents d'élèves

2ème partie par les artistes **de la Gargouille**

Samedi: Après midi (16h) « Cabaret Nomade 2 »

Entract' Buvette par les parents d'élèves

2ème partie par les artistes **de la Gargouille**

Dimanche, Lundi: démontage du chapiteau

Lundi: 15h départ des caravanes camions etc

Le Théâtre de La Gargouille prend à sa charge :

- Les frais du chapiteau : transport, montage démontage, conformité, etc.....
- Le personnel affecté à la technique et aux postes artistiques : personnel rémunéré par ses soins, salaires, cotisations sociales et défraiements éventuels compris
- L'impression d'affiches et flyers pour annoncer la manifestation
- La gestion de l'accueil du public
- Le droit de représentation des spectacles présentés.
- Fournir un nombre d'invitation à convenir avec la commune, la communauté de communes et les écoles afin de promouvoir l'événement et de développer de bonnes relations entre tous les partenaires. (Nous établirons une liste ensemble)
- Les relations avec les médias en concertation avec les partenaires
- L'organisation du pot amical lors de l'inauguration du lundi 13 mai 2019 à 18h30.

Le montage - démontage et exploitation du chapiteau se fait sous la surveillance et responsabilité de notre chef monteur : Mr Jean-Baptiste LABELIGNE et de la représentante du Théâtre de La Gargouille : Madame Christine GOOD. Ils se réservent le droit d'interdire ou d'ordonner l'évacuation du public si les conditions climatiques, techniques ou de sécurité ne s'avéraient plus conformes aux normes de sécurité requises.

Exemple : Plus de 100km/h de vent, plus de 5cm de neige, dépassement de la jauge autorisée, incendie, catastrophe naturelle, etc....

Dans ce cas, la présente convention devra quand même être honorée auprès du Théâtre de la Gargouille sans aucune contre partie.

Le Théâtre de La Gargouille est responsable de l'organisation de la manifestation et s'est assuré des autorisations administratives et a contracté les assurances nécessaires à l'organisation de la manifestation et est responsable de l'accueil du public.

Notre assurance MAIF N° Sociétaire 3732292H. Attestation ci-jointe.

.../...

CONVENTION TYPE

La Com Com s'est engagée à octroyer au Théâtre de La Gargouille un financement forfaitaire de 6000€ (TVA à 2,10%) :

Ce financement sera réglé par virement bancaire sur présentation de facture.

La Commune de _____ s'est engagée à prendre à sa charge :

- le Fuel du chauffage du chapiteau
- les repas des techniciens, artistes et intervenants tout au long de l'opération.

L'école primaire de _____ prend à sa charge :

- Le paiement des heures d'initiations et de répétition
- Le paiement des entrées des élèves aux représentations scolaires de « Larguez les amarres » proposées par le théâtre de la Gargouille.

Pour info :

Le Conseil Départemental de la Dordogne s'est engagé à : Verser une subvention de fonctionnement au titre de l'aide à l'itinérance culturelle en milieu rural au théâtre de la Gargouille. Convention déjà passée directement entre les deux parties.

Droits d'entrée aux spectacles :

Le Théâtre de La Gargouille organise la billetterie et gère les recettes et dépenses afférentes aux spectacles et encaisse les recettes.

Tarifs :

- séances pour les scolaires : 5€ la place
- séance tout public (*Volpone, Larguez les amarres et La lumière des femmes*) : Tarif : 12€, 5€ de 5 à 16 ans, gratuit – de 5 ans
- spectacle des enfants suivis d'*Au Cabaret Nomade* : 10€, gratuit – de 7 ans (réservation gérée par les écoles).

Chaque fois que possible, l'A.P.E. ou autre association de la commune assureront la buvette et restauration rapide aux entractes des spectacles. Si personne ne peut s'en charger, le théâtre de La Gargouille aura le droit de le prendre à sa charge (dépenses et recettes).

A _____, Le _____

Pour la Com Com:

Pour le Théâtre de La Gargouille

Nom Prénom
Président.

Mme Marie-Annick Mousseau-Legrand
Présidente.

Pour la mairie de

Maire.

Pour l'école

Directeur.

AR Prefecture

024-200034833-20211214-2021_12_14_11-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021